



Groupe d'Activités Sous-Marines de QUIMPER

@ : gasm.quimper.29@gmail.com - 🌐 : <https://gasm.vpdive.com/>

Saison 2025/2026

Informations administratives

Nom :	N° Licence FFESSM :		
Nom de naissance :	Prénom :		
Adresse :			
Code postal :	Ville :		
Lieu de naissance :	Ville	Département	Pays
Date de naissance :			
☎ portable :	☎ domicile :	Adresse mail :	
Profession :	☎ travail :		

Personne à prévenir en cas d'urgence (Pour les jeunes Mère/Père ou Tutrice/Tuteur)

Nom :	☎ domicile :	Nom :	☎ domicile :
Prénom :	☎ portable :	Prénom :	☎ portable :

Qualifications

Plongée	Débutant	N1 PESH6 Bronze	N2 PESH12 Argent	N3 PESH20 Or	N4 PASH40	N5
Encadrement	E1	E2	E3	Tuteur	E4	EH1 EH2
Mélanges	Nitrox Trimix élémentaire		Nitrox confirmé Trimix confirmé		Moniteur Nitrox Moniteur Trimix	
Spécifiques	Bio niveau 1 Photo niveau 1		Bio niveau 2 Photo niveau 2		Formateur Bio Formateur Photo	
Autres	TIV	RIFAP	ANTEOR		CRC/VHF	Permis bateau

Formation que j'envisage :

Pièces qui doivent accompagner le dossier

Pour tous

- Un chèque de règlement, rédigé à l'ordre du GASM, pour l'adhésion au club, la licence, le forfait piscine, le coût de la formation éventuelle et le coût de l'assurance complémentaire éventuelle souhaitée.
- Un chèque pour le forfait mer (pour les encadrants voir règlement intérieur à ce sujet)

+ Pour les nouveaux adhérents

- Un Certificat d'Absence de Contre-Indication (CACI imprimé modèle à retrouver sur le site de la FFESSM ou à demander au club) de moins d'un an délivré par un médecin généraliste. Dans le cadre de la pratique HandiSub et de l'encadrement le CACI doit être délivré par un médecin fédéral, hyperbare ou titulaire d'un CES de médecine du sport.
- Une photo d'identité et une copie de votre dernier niveau de plongée (possibilité de la scanner et de l'envoyer par mail au secrétariat)

Pour les jeunes

- Autorisation parentale GASM + Règlement intérieur JEUNES GASM + Autorisation parentale FFESSM



Le **Certificat médical** est **obligatoire** pour tous même pour les entraînements piscine. Pensez à le faire refaire avant la date de fin de validité et à nous le transmettre, au risque d'être interdit de piscine ou de plongée en mer.

Tarifs 2025 - 2026

Niveau 1 : adhésion + licence + formation N1 + piscine + assurance éventuelle Niveau 2 : adhésion + licence + formation N2 + piscine + forfait mer + assurance éventuelle Niveau 3 : adhésion + licence + formation N3 + piscine + forfait mer + assurance éventuelle Loisir : adhésion + licence + piscine éventuelle + forfait mer + assurance éventuelle Encadrement : adhésion + licence + assurance éventuelle Jeune : adhésion + licence + formation Jeune + assurance conseillée Handi : adhésion + licence + forfait mer + assurance éventuelle		Tarifs	Montants à régler
Tous	Adhésion	140,00 €	140,00 €
FFESSM	Licence ADULTE à partir de 16 ans	48,50 €	
	Licence JEUNE de 12 à 16 ans	30,50 €	
	Licence ENFANT moins de 12 ans	14,00 €	
Formations	Formation Jeune <i>y compris plongées</i>	85,00 €	
	Formation Niveau 1 <i>y compris plongées en mer la première année</i>	170,00 €	
	Formation Niveau 2	163,00 €	
	Formation Niveau 3	188,00 €	
	Formation Nitrox	163,00 €	
Forfait Piscine (Gratuit pour la section JEUNES et HANDISUB)		50,00 €	
Assurances complémentaires	Loisir 1	24,20 €	
	Loisir 2	28,85 €	
	Loisir 3	49,45 €	
Réduction	Famille <i>(Une réduction par foyer fiscal)</i>	-50,00 €	
		Total	
Forfait Mer (1)		150,00 €	

(1) Ce chèque ne sera encaissé **que début mai** pour les formations N2 et N3 et **fin juin** pour les autres plongeurs. Le tarif des plongées à l'unité est de **25€ par plongée**. Pour les débutants qui font la formation N1, les plongées en mer sont comprises dans la formation. En fin de saison, les plongeurs qui n'auraient pas fait 6 plongées, peuvent demander le remboursement d'une partie du forfait mer avant le 31 décembre.

Droit à l'image

Je cède au GASM à titre gracieux le droit d'utiliser les images me représentant ou représentant mon enfant mineur dans le cadre des activités publiques du club.

Cocher cette case si refus

Assurance complémentaire

Avec votre licence, vous bénéficiez d'une responsabilité civile qui couvre les dommages que vous causeriez à autrui. Pour être couvert si vous êtes victime d'un accident, une assurance complémentaire est nécessaire. La FFESSM propose par le biais du Cabinet AXA Lafont plusieurs niveaux de garanties (loisir 1, 2 et 3). Le détail est disponible sur leur site à l'adresse http://www.cabinet-lafont.com/individuelle_accident_description.asp et au local du club.

Aide dans les activités du club

Le GASM est animé par des bénévoles. Pour différentes tâches nous recherchons des volontaires :

- Entretien des bateaux (carénage, mécanique, peinture, électricité...)
- Entretien du local, peinture, menuiserie, décoration, nettoyage.
- Tâches administratives

Je peux proposer mon aide pour les activités suivantes :

Je reconnais l'exactitude des informations fournies et avoir été informé(e) des possibilités offertes par les garanties complémentaires du Cabinet AXA Lafont.

Fait à :

Le :

Signature obligatoire :